

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 273

5 février 2013

SOMMAIRE

Abracadabra S.à r.l.	13104	Hastings & Cornwall S.A.	13096
ACE Holdings S.à r.l.	13103	Hideal Advisory S.à r.l.	13095
Ace Racing S.A.	13104	Ihre Maler S.à r.l.	13101
ACME Consulting S.à r.l.	13103	Ikodomos Holding	13101
Advent Stoco Finance S.à. r.l.	13102	ILG S.A.	13102
Advent Stoco Holding S.à. r.l.	13103	Immo Focus S.à r.l.	13095
Advent Stoco Investment S.à. r.l.	13103	Immo-Lux Transport	13095
AG2AA Equipements S.à r.l.	13103	Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A. ...	13095
Agence Immobilière Weckbecker S.A. ...	13097	Ines Properties S.à r.l.	13101
Agricon Farm Investments S.A.	13082	International Assets Finance S.à r. l.	13100
Alces	13104	International Financial Data Services (Lu-	
Al Green (Luxembourg) S.à r.l.	13073	xembourg) S.A.	13101
Alpha Patrimoine S.A.	13104	I.S.F. s.à r.l.	13101
A.S.B. Trading	13102	Kitoph S.à r.l.	13102
Ashmore SICAV 3	13096	Mares S.A. - SPF	13087
A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Con-		PEF V Information Technology S.à.r.l. ...	13068
sultants) SA	13102	Peinture Plus S.à r.l.	13068
Aviva Investors Properties Asia S.A.	13071	Pelp Holding TRS S.C.S.	13074
Banque LBLux	13097	Pergam Properties II A S.C.A.	13069
Bellagio	13087	Pergam Properties II B S.C.A.	13070
Biday Immobilière S.A.	13084	Petercam L Fund	13069
Blackhawk Capital I S.C.S.	13097	PIE Group II S.à r.l.	13069
B.R.C. Constructions S.à r.l.	13074	PI Music S.à r.l.	13058
CCI S.à r.l.	13085	Prestige Motor Holdings S.A.	13058
Cosmar Industries S.A.	13096	QM Holdings 5 S.à r.l.	13071
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa-		Real Estate Commercial Europe 2	13070
ny UK S.à r.l.	13082	Real Estate Commercial Europe 2	13070
Finagi S.A.	13074	Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l.	
Finagi S.A.	13081	13070
Financial Lincoln S.A.	13081	Regus International Services	13083
Fly Catering International S.A.	13081	Regus No. 3	13085
Fly Catering International S.A.	13082	Restaurant Grande Asie Sàrl	13071
Franchise International (Luxembourg) ...	13085	RISS Partnership International	13083
FS MPP S.à.r.l.	13081		

PI Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Müllendorf, 34A, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 115.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013001184/11.

(120227045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Prestige Motor Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.816.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth (13) day of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investindustrial V L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, JE4 9WG, Jersey, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 14755, represented by its general partner Investindustrial Business Development Limited, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, JE4 9WG, Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 108765,

here represented by Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 9, 2012 in Jersey.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which are established as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name "Prestige Motor Holdings S.A." (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a register of registered shares of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/it residence or elected domicile, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of registered shares will be established by the entry in the register of registered shares of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares in registered form shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of registered shares of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Wednesday of the month May of each year at 5.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his/her/his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company may be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any 2 directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15. of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Articles 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

20.4. Interim dividends may be distributed by the board of directors, at any time, under the following conditions:

- a) interim accounts are drawn up by the board of directors;
- b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- c) the decision to distribute interim dividends is taken by the board of directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- d) in their report to the board of directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and it shall end on 31st December 2013

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of May 2014.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

- Investindustrial V L.P., prenamed and represented as mentioned here above: 310,000 (three hundred and ten thousand) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each;

Total: 310,000 shares.

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1600.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- 1) that the number of directors of the Company be set at four;
- 2) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- 3) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a renewable term expiring at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2017:
 - a) Ms. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Rome), Italy, residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;

c) Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen, Great Britain, residing professionally at 1 Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom; and

d) Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen, Germany, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a renewable term expiring at the annual general meeting of the shareholders to be held in 2017:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133;

5) that the address of the registered office of the Company is at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREAS this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française qui suit:

L'an deux mille douze, le treize novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Investindustrial V L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Héliér, JE4 9WG, Jersey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 14755, représentée par son associé commandité Investindustrial Business Development Limited, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Héliér, JE4 9WG, Jersey, immatriculé au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 108765,

ici représenté par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2012 à Jersey.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme, sous la dénomination «Prestige Motor Holdings S.A.» (la Société) qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requise pour la modification des Statuts.

3.3. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de droits de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces droits de propriété. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit, y compris des sociétés de personnes. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et accorder des droits de sûreté au profit des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou bien hypothéquer la totalité ou une partie de ses actifs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tous les instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en œuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation émanant des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (31,000 EUR) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire ou des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire ou des actionnaires.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Ce registre renseignera le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile choisi, le nombre d'actions détenues par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux limites prévues par la Loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions nominatives s'effectuera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes mandatées à cet effet au moyen de procurations valables. La Société peut également accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'ensemble des opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société sera tenue, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social comme indiqué dans la convocation à cette assemblée, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 17h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime(nt) que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de l'actionnaire ou des actionnaires de la Société peuvent être tenues aux lieux et heures tels qu'indiqués dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la Loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification de toutes dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, selon la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois au Luxembourg official gazette, au Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. Cet avis de convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements de ses actionnaires peuvent être augmentés uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par fax, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre et se parler et délibérer convenablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à cette assemblée.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration ne doit/doivent pas nécessairement être actionnaire(s) de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément un nouveau Représentant.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) de la Société lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autre de ce dernier, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société doit nommer parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence,

auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation écrite n'est pas exigée si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex. Une convocation écrite séparée ne sera pas exigée pour des réunions tenues aux lieux et heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

11.5. Tout membre du conseil d'administration de la Société ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par fax, câble, télégramme ou télex afin de le représenter.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de pouvoir s'entendre, se parler et délibérer convenablement. Une telle participation sera assimilée à une présence physique à cette réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et auront force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettres, fax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou à d'autres fins seront signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont rédigées par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature conjointe de 2 administrateurs de la Société ou les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été délégué valablement conformément à l'article 15. des présents Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société y a un intérêt ou est un administrateur, un associé, un agent ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur ou agent de la Société remplissant les fonctions d'administrateur, d'agent ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les articles 17.3. et 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Réviseur d'entreprises agréé.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés pour une durée de six ans maximum et seront rééligibles.

18.2 Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 ci-dessus.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes de temps à autre, si elle le juge nécessaire à l'accomplissement de sa politique et de l'objet social.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

20.4 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil d'administration;
- b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- c) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par le conseil d'administration dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- d) dans leur rapport au conseil d'administration, selon le cas, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra le 2^{ème} mercredi du mois de mai 2014.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

- Investindustrial V L.P., susmentionnée et représentée comme ci-dessus mentionnée: 310.000 (trois cent dix mille) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune;

Total: 310.000 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1600.

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit et étant régulièrement constituée, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre;
- 2) le nombre de commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- 3) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société pour un mandat renouvelable expirant à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2017:
 - a) Mme Virginie Boussard, gérant, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, dont l'adresse professionnelle est située au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) M. Marco Pierettori, gérant, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia (Rome), Italie, dont l'adresse professionnelle est située au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;
 - c) M. Neil Smith, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen, Grande-Bretagne, dont l'adresse professionnelle est située au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni; et
 - d) M. Eckart Vogler, gérant, né le 24 octobre 1970 à Brême, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est située au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4) est nommé commissaire aux comptes de la Société pour un mandat renouvelable expirant à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2017:
 - KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133;
- 5) le siège social de la Société est fixé au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, le notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour et l'année indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54842. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001157/583.

(130000083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

PEF V Information Technology S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001171/10.

(130000234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Peinture Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 29, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 143.405.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013001174/14.

(120226890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pergam Properties II A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.186.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la "Réunion") du conseil de gérance de Pergam Properties II en sa qualité de gérant commandité (le "gérant") de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 1^{er} décembre 2012 à 10.00 heures.

Résolution unique

Le Conseil de gérance du gérant commandité de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Pour PERGAM PROPERTIES II A SCA

PERGAM PROPERTIES II

Le Gérant Commandité

Référence de publication: 2013001176/16.

(120226917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de MM. Pierre AHLBORN et Fernand REINERS en tant qu'Administrateurs de la SICAV avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la SICAV avec effet au 1^{er} janvier 2013 du 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5 Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001179/14.

(130000046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

Les statuts coordonnés au 17/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013001187/12.

(130000182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pergam Properties II B S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.189.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «réunion») du conseil de gérance de Pergam Properties II en sa qualité de gérant commandité (le «gérant») de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 1^{er} décembre 2012 à 11.00 heures.

Résolution unique

Le Conseil de gérance du gérant commandité de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Pour PERGAM PROPERTIES II B SCA

PERGAM PROPERTIES II

Le Gérant Commandité

Référence de publication: 2013001177/16.

(120226916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Real Estate Commercial Europe 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.710.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001229/10.

(120227011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Real Estate Commercial Europe 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.710.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 28 novembre 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 28 novembre 2012.

2. Nomination de Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 28 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001230/16.

(120227020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.709.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 décembre 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 28 novembre 2012.

2. Nomination de Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 28 novembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001231/15.

(120227019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Décembre 2012.

Jean-Jacques Josset

Manager B

Référence de publication: 2013001209/13.

(130000096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Restaurant Grande Asie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 17, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013001234/10.

(120226770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Aviva Investors Properties Asia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 140.876.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of the month of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Aviva Investors Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-25 708 (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Irina Heintel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aviva Investors Properties Asia S.A., a société anonyme having a share capital of EUR 125,000.-, which was incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 July 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2136 of September 3, 20078, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 140 876 and having its registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and determination of the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Luxembourg S.a r.l. governed by the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B 136.477, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The meeting grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realise the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law. It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; it may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives. The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company. The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,300.-

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aviva Investors Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.708 («l'Actionnaire Unique»),

Ici représentée par Madame Irina Heintel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul actionnaire de Aviva Investors Properties Asia S.A., une société anonyme ayant un capital de EUR 125.000.-, qui a été constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140876 et ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-avant, ayant reconnu être dûment et totalement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.
2. Nomination du liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs à donner au liquidateur et détermination de la rémunération du liquidateur.

4. Divers.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre la société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer Alter Domus Luxembourg S.à r.l. société de droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur aux associés, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société. Le Liquidateur peut engager la Société par sa signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HEINTEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60003. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000077/124.

(120226436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Al Green (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000060/10.

(120226553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

B.R.C. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 123.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000081/10.

(120226322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Finagi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 114.389.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001712/10.

(130000890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pelp Holding TRS S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 173.759.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the sixth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared

1. PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Diederik Wintershoven, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 December 2012.
2. ProLogis European Developments BV, governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6th Floor, 1118 BG Luchthaven Schiphol, The Netherlands, represented by Mr Diederik Wintershoven, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 30 November 2012.
3. Prologis Pan European Properties GP LLC, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP, governed by the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, represented by Mr Diederik Wintershoven, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 29 November 2012.

Such proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. The following articles of association have been drawn up:

Art. 1. Form. There is established among PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., as general partner (the "General Partner") and ProLogis European Developments BV, and Prologis Pan European Properties GP LLC, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP, as Limited Partners, and all those persons or entities who may become partners in the future, a limited partnership (société en commandite simple), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and the present articles of association (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "PELP HOLDING TRS S.C.S."

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, notes, securities, debentures as well as the management, administration of its portfolio.

The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of partners.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of death, resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

The general meeting of partners may appoint an interim manager, who may or may not be a partner.

The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of partners, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, on the appointment of a successor to the General Partner. The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of partners in accordance with the procedures laid down in the present articles of association. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 6. Capital. The issued capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into two thousand five hundred (2,500) Class A units, which shall be held by the unlimited partners (the "Unlimited Partners") in representation of their unlimited partnership interest and ten thousand (10,000) Class B units, which shall be held by the Limited partners (the "Limited Partners") in representation of their limited partnership interest, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each unit entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Laws or the present articles of association.

Art. 7. Transfer of Units. The Class B units are freely transferable among the Limited Partners, but may only be transferred to a non-partner or an Unlimited Partner with the consent of a majority of the partners representing half (1/2) of the issued capital.

The Class A units may only be transferred with the consent of all the Unlimited Partners and a majority of the partners representing three quarters (3/4) of the issued capital.

No transfer is permissible if such transfer resulted in the Company not at least having one (1) Limited and one (1) Unlimited Partner, who are separate legal persons or entities.

Any transfer is further subject to article 21 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

Art. 8. Register. There will be held at the registered office a register of A units, which may be inspected by each partner. No certificates representing units shall be issued.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one (1) owner for each of them.

Art. 9. Liabilities. The Unlimited Partners are liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Unlimited Partners are not however bound to reimburse the Limited Partners for the paid in amounts on the units of Limited Partners.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid up on their units.

Art. 10. Management. The Company shall be managed exclusively by PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. (the "General Partner") in its capacity as Unlimited Partner of the Company. Any general partner appointed in replacement of PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. shall be an Unlimited Partner.

The General Partner may be revoked ad nutum by the general meeting of partners at the unanimity of the Unlimited Partners and a majority of the partners representing three quarters (3/4) of the issued capital. The General Partner shall

not participate in the vote on its revocation and shall not be taken into account as regards the unanimity requirement for the Unlimited Partners. The general meeting of partners shall appoint among the Limited Partners a successor to the General Partner by a resolution adopted by partners representing more than half (1/2) of the issued capital. The General Partner shall remain in function until its successor has been elected. Failing the appointment of a successor to the General Partner within a period of two (2) months as from the date of revocation of the General Partner, the Company shall be put into liquidation.

Art. 11. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound by the single signature of the General Partner, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion or by the single or joint signatures of any person to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner.

Art. 13. Limited Partners. The Limited Partners shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company or to vote on matters relating to the Company, other than those mentioned in the present articles of association.

Art. 14. General Meetings of Partners. The annual general meeting of partners shall be held, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The general meetings of partners may be convened by the General Partner by way of a notice setting the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the partners.

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing by mail or by fax another person as proxy.

At any general meeting of partners other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles of association or voting on resolutions the adoption of which is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of association, resolutions shall be validly adopted by partners representing more than half (1/2) of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of partners, convened for the purpose of amending the Company's articles of association or voting on resolutions the adoption of which is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of association, resolutions shall be validly adopted at the unanimity of the Unlimited Partners and a majority of the partners representing three quarters (3/4) of the issued capital.

Art. 15. Financial year. The company's financial year begins on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 16. Annual Accounts. Each year, the General Partner will draw up the balance sheet, as of the 31st of December, which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the Laws.

The annual accounts are submitted to the annual general meeting of partners.

Each partner may inspect at the registered office of the Company the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 17. Distribution of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

This net profit, is distributed by and among the partners in proportions as agreed upon in the annual general meeting of partners. However, the partners may decide that the profit be either carried forward or transferred to a reserve.

The General Partner may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the General Partner no earlier than one (1) month prior to such advance payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Company will not fall below the issued capital. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. The next annual general meeting of partners shall confirm such payment of interim dividends. If any interim dividends exceed the amount of dividends that the partners wish to distribute for a given year, the excess amount of interim dividends shall be considered as paid on account of the dividend distribution of the following year.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, to be resolved upon by the general meeting of partners at the same quorum and majority requirements applying to an amendment to the articles of association, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partners, in due proportion to their respective unitholdings.

Art. 19. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of association of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's units have been subscribed and the nominal value of these units, as well as a unit premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Partners	subscribed capital	number of units	amount paid-in
Prologis Pan European Properties GP LLC, on behalf of Prologis Pan European Properties II LP	EUR 5,000.-	5,000 B units	EUR 5,000.-
ProLogis European Developments BV	EUR 5,000.-	5,000 B units	EUR 5,000.-
PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A.	EUR 2,500.-	2,500 A units	EUR 2,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500 units	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Resolutions of the general meeting of partners *Resolution*

The general meeting of partners resolved to establish the registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se trouve au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Diederik Wintershoven, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2012;

2. ProLogis European Developments BV, régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège social se trouve au Schiphol Boulevard 115, Tower F, 6th Floor, 1118 BG Luchthaven Schiphol, Pays-Bas, représentée par Monsieur Diederik Wintershoven, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2012;

3. Prologis Pan European Properties GP LLC, au nom de Prologis Pan European Properties II LP, régie par les lois des Etats-Unis, dont le siège social se trouve au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, représentée par Monsieur Diederik Wintershoven, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 novembre 2012.

Lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A., en tant que gérant (le "Gérant") et ProLogis European Developments BV, et Prologis Pan European Properties GP LLC, au nom de Prologis Pan European Properties II LP, en tant qu'Associés Commanditaires, et toutes les personnes ou entités susceptible de devenir associé dans le futur, une société en commandite simple, régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination sociale. La dénomination de la Société est "PELP HOLDING TRS S.C.S."

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par cession, échange ou tout autre moyen d'actions, obligations, billets à ordre, valeurs mobilières ou dettes, aussi bien que la gestion et l'administration de son portefeuille.

La Société peut fournir une assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique ou d'organisation aux organismes faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans des droits immobiliers ou de propriété intellectuelle, ou encore tout autre actif meuble ou immeuble sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes.

De façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans le cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale se sont réalisés ou sont imminents, et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, la Société pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complètes des circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social à l'étranger, demeurera une société régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'une des entités ou personnes chargées de la gestion quotidienne de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne devra pas être dissoute suite à des événements tels que le décès, la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité du Gérant.

L'assemblée générale des associés pourra désigner un gestionnaire temporaire, qui peut ne pas être l'un des associés.

Le gestionnaire temporaire adoptera les mesures urgentes et celles de gestion ordinaire jusqu'à ce que la tenue d'une assemblée générale des associés, qui devra statuer sur la poursuite ou non de l'activité de la Société et en cas de décision de poursuite, sur la nomination d'un successeur au Gérant. Le gestionnaire temporaire devra, dans les quinze (15) jours de sa nomination, convenir d'une assemblée générale des associés en accord avec les procédures déterminées dans les présents statuts. Le gestionnaire temporaire ne sera responsable que pour les décisions prises durant l'exécution de son mandat.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de Classe A, qui seront détenues par les associés commandités (les "Associés Commandités") représentant les parts d'associés à responsabilité indéfinie et dix mille (10.000) parts sociales de Classe B, qui seront détenues par les associés commanditaires (les "Associés Commanditaires"), représentant les parts d'associés dont la responsabilité est limitée, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale confère les mêmes droits et privilèges, sauf disposition contraire de les Lois ou stipulation contraire des présents statuts.

Art. 7. Transfert de parts. Les parts de Classe B sont librement transférables entre les Associés Commanditaires, mais ne peuvent être transférées à une personne n'ayant pas la qualité d'associé ou à un Associé Commandité qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant la moitié (1/2) du capital social.

Les parts de Classe A ne peuvent être transférées qu'avec le consentement de tous les Associés Commandités et une majorité des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

Aucun transfert n'est possible s'il en résulte que la Société ne compte plus au moins un (1) Associé Commandité et un (1) Associé Commanditaire.

Tout transfert de parts sociales est soumis aux dispositions de l'article 21 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Registre. Un registre des parts de Classe A sera tenu au siège de la société, qui pourra être consulté par chaque associé. Aucun certificat représentant les parts ne sera émis.

Les parts sont indivisible au regard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Responsabilités. Les Associés Commandités sont responsables pour toutes les dettes de la société qui ne peuvent pas être satisfaites par les actifs de la Société.

Les Associés Commandités ne sont cependant pas tenus de rembourser les Associés Commanditaires pour le montant payé en vue de l'acquisition des parts d'Associé Commanditaire.

La responsabilité des Associés Commanditaires ne dépasse pas le montant souscrit au capital social.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée exclusivement par PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. (le "Gérant") dans sa qualité d'Associé Commandité de la Société. Tout gérant désigné en remplacement de PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A. devra avoir la qualité d'Associé Commandité.

Le Gérant peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des associés à l'unanimité des Associés Commandités et la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Le Gérant ne participera pas au vote sur sa révocation et ne sera pas pris en compte en ce qui concerne les règles d'unanimité pour les Associés Commandités. L'assemblée générale des associés devra nommer parmi les Associés Commanditaires un successeur au Gérant par une résolution adoptée par les associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social. Le Gérant doit rester en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été choisi. L'incapacité à désigner un successeur au Gérant dans une période de deux (2) mois à partir de la date de sa révocation doit entraîner son placement en liquidation.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour exercer tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du Gérant, représenté par une ou plus des personnes autorisées à le représenter, ainsi que désignées par le Gérant à sa seule discrétion ou par la signature seule ou jointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux sont expressément délégués par le Gérant.

Art. 13. Associés Commanditaires. Les Associés Commanditaires ne prennent pas part à la gestion ou au contrôle des affaires de la Société, et n'ont ni le droit ni l'autorité d'agir pour la Société ou de prendre part de quelque manière que ce soit ou d'interférer dans la gestion de la Société ainsi que de voter sur des sujets relatifs à la Société autres que ceux mentionnés dans les présents statuts.

Art. 14. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société, ou à toute autre place au Luxembourg, à une heure et une date qui seront spécifiés dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée à l'adresse des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou télécopie, toute personne pour le représenter.

A une assemblée générale des associés autre que l'assemblée générale extraordinaire convoquée dans le but de modifier les statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux règles de quorum et de majorité d'une modification des statuts, une résolution est valablement adoptée par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

A une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée pour la modification des statuts de la Société ou pour le vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux règles de quorum et de majorité d'une modification des statuts, les résolutions sont valablement prises à l'unanimité des Associés Commandités et à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Bilan. Chaque année, le Gérant va dresser le bilan, au 31 décembre, qui contiendra un inventaire des biens de la Société et le compte de résultat ainsi qu'une annexe en vertu des dispositions des Lois.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

Chaque associé peut consulter l'inventaire, le bilan et le compte de résultat au siège social.

Art. 17. Distribution des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Ce bénéfice net est distribué par et entre les associés dans des proportions déterminées lors de l'assemblée générale annuelle des associés. Cependant, les associés pourront décider que ce profit sera reporté en avant ou mis en réserve.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition qu'un bilan provisoire ait été préparé par le Gérant au plus tôt un (1) mois avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tombera pas en dessous du capital social. Le Gérant détermine le montant et la date de paiement de l'acompte sur dividendes. Si un acompte excède le montant des dividendes que les associés désirent distribuer pour une année donnée, la somme excédentaire doit être considérée comme le paiement d'un acompte sur dividendes pour l'année suivante.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée général des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, la liquidation sera faite par le Gérant.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les actions de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces actions, ainsi que la prime d'émission, le cas échéant, a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Prologis Pan European Properties GP LLC, au nom de Prologis Pan			
European Properties II LP	EUR 5.000,-	5.000 parts B	EUR 5.000,-
ProLogis European Developments BV	EUR 5.000,-	5.000 parts B	EUR 5.000,-
PELP HOLDING TRS GP COOP. S.A.	EUR 2.500,-	2.500 parts A	EUR 2.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500 parts	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Disposition provisoire

Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de Décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en case de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Wintershoven, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2012, REM/2012/1605. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012171022/358.

(120225269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 120.645.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013001714/10.

(130001447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Finagi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 114.389.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Finagi S.A qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 17 décembre 2012.

[OMISSIS]

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Marco Sterzi, Madame Concetta Demarinis, employée privée, née le 14 Février 1967 à Acquaviva delle Fonti, Italie, et résidente professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg.

Le mandat de Madame Demarinis prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo / Francesca Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013001713/20.

(130000935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

FS MPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.975,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 117.663.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 July 2006, acte publié au Mémorial C no 1707

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS MPP S.à r.l.

Michael FURTH

Gérant A

Référence de publication: 2013001731/14.

(130000641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Fly Catering International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.236.

EXTRAIT

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 31 décembre 2012 de son mandat de Commissaire de la société FLY CATERING INTERNATIONAL S.A.. société anonyme de droit lu-

xembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 156.236 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013001723/16.

(130001216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Fly Catering International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.236.

—
EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 31 décembre 2012 de son mandat d'administrateur de la société FLY CATERING INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 156.236 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Alain NOULLET.

Référence de publication: 2013001724/15.

(130001216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.650.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date 21 décembre 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370 et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de M. Oliver May en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

* M. Enrico Baldan;

* M. Benjamin Penaliggon; et

* M. Max Kreuter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001674/23.

(130001329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Agricon Farm Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.562.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 décembre 2012, l'actionnaire unique de la société a décidé comme suit:

- de nommer M. A Packiri Arumugam, né le 4 janvier 1947 à Pekra, Malaisie et résidant au 11 Jalan Penaga, Bukit Bandaraya, Bangsar, 59100 Kuala Lumpur, Malaisie en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

- de nommer M. Roushan Arumugam, né le 13 décembre 1971 à Selangor, Malaisie et résidant au 15 Hoe Chiang Road, #11-04 Tower Fifteen, 089316 Singapour en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

- de relever M. Christophe Ponticello, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 18 décembre 2012 et de le remplacer par IPES (Jersey) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, et enregistrée au «Jersey Companies Registry», sous le numéro 99112 avec siège social à l'adresse suivante: 3rd Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, JE2 3QA, St Helier, Jersey, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001478/22.

(130000716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**RISS Partnership International, Société à responsabilité limitée,
(anc. Regus International Services).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 12 December 2012; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus International Services" (the "Company"), established under the name Rickmansworth Property Holding (Luxembourg), and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158073, was incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT on 1 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 644 dated 5 April 2011,

- that the articles of association were last amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX on 20 July 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2292 dated 14 September 2012; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "RISS Partnership International" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. "Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "RISS Partnership International" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus International Services" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le nom Rickmansworth Property Holding (Luxembourg) et sous le numéro B 158073, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, en date du 1 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 5 avril 2011;

- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx le 20 juillet 2012, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2292 en date du 14 septembre 2010; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «RISS Partnership International» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «RISS Partnership International» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60518. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012171055/86.

(120225878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013001567/13.

(130000615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.321.

Extrait de la cession de parts sociales du 30 novembre 2012

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 30 novembre 2012 que:

La société L.P.C. S.A.R.L., ayant son siège social à Rue Marguerite de Brabant, 26 à L-1254 Luxembourg, a cédé les 100 parts sociales qu'il détenait dans la société CCI S.A.R.L. à la société FLC INVEST S.A., ayant son siège social à Zone Industrielle Am Bann, Rue de Drosbach, 2 à L-3372 Leudelange.

Par conséquent, à compter du 30 novembre 2012, la répartition du capital social de la société CCI S.A.R.L. est la suivante:

FLC INVEST S.A. 100 parts sociales

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 30 novembre 2012

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Suite à la cession de l'entièreté des parts sociales de ce jour, la nouvelle associée décide de remplacer le gérant Ludovic Pietretti, pour nommer aux postes de gérants, pour une durée indéterminée:

- Pierre Joppart, demeurant à B-1180 Uccle, Rue Xavier de Bue, 4;
- Pascal Simon, demeurant à F-57570 Bous, Rue des Tulipes, 24.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013001600/22.

(130001310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Franchise International (Luxembourg), Société à responsabilité limitée,
(anc. Regus No. 3).**

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.666.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 12 December 2012; such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus No. 3" (the "Company"), established under the name Regus Franchise (Luxembourg) S.à r.l., and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 154666, was incorporated by deed of Maitre Carlo WERSANDT on 28 July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1962 dated 22 September 2010,
- that the articles of association were last amended by a deed of Maitre Carlo WERSANDT on 29 September 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2455 dated 13 November 2010; and
- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decided to change the Company's name to "Franchise International (Luxembourg)" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

1. "**Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Franchise International (Luxembourg)" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix sept décembre.

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

A COMPARU

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus No. 3" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le nom Regus Franchise (Luxembourg) S.à r.l. et sous le numéro B 154666, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, en date du 28 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1962 du 22 septembre 2010;

- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié de Maître Carlo Wersandt le 29 septembre 2010, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2455 en date du 13 novembre 2010; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l'«Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Franchise International (Luxembourg)» et de modifier subséquemment le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

1. **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Franchise International (Luxembourg)» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60523. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012171057/86.

(120224859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Bellagio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 161.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013001565/12.

(130001393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Mares S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.836.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE TWENTIETH DAY OF THE MONTH OF DECEMBER.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-on-Attert.

There Appeared:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, a société anonyme under Luxembourg law, with its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du prince Henri, registered with the trade and companies registrar in Luxembourg under section B and number 13.859,

here duly represented by Salvatore DESIDERIO and Francesco MOCARO and Marco BUS, three employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which it intends to organize.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (the "SPF Law") as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "MARES S.A. - SPF".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

The object of the company is also to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, provided not to interfere in the management of these companies.

It can also borrow or lend without remuneration, advances and guarantees to companies in which it has a direct participation, it can also borrow or lend otherwise in order to finance its object.

In addition, the Company may issue and underwrite bonds which may be convertible, all with respect of the Law.

Art. 5. The subscribed share capital is set at EUR 1,400,000.00 (one million four hundred euros) consisting of 14,000 (fourteen thousand) shares with a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of EUR 1,400,000.00 (one million four hundred thousand euros) to EUR 10,000,000.00 (ten million euros) by creation and issue of 86,000 (eighty-six thousand) shares of a nominal value EUR 100.00 (one hundred euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visioconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of April at 9 am and for the first time in 2014.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

Transitional dispositions

The first period begins on the date of incorporation until December 31, 2013.

The first annual general meeting will meet on the first Monday of the month of April 2014 at nine (9) a.m..

Subscription - Liberation

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe all of the twenty thousand shares representing the entire share capital of EUR 1,400,000.00 (one million four hundred thousand euros).

All these actions have been fully paid by cash payments, so that the sum of EUR 1,400,000.00 (one million four hundred thousand euros) is now at the disposal of the company, as has been proved to the notary, by a bank certificate, which certifies it.

Verification

The undersigned notary declares that the conditions provided by Article twenty-six (26) of the Act of August 10, 1915, as subsequently amended and expressly achievement.

Costs

The amount, approximately at least, costs, expenses, fees and charges of any kind whatsoever, which the company incurs or which are charged to him by reason of its constitution, is approximately EUR 2,600.00.

Extraordinary general meeting

The shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The number of directors is set to 3 (three). Were elected as directors:

- Mr Marco GOSTOLI, born on 8 July 1960 in Pordenone (Italy) with professional residence at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Mrs Hélène MERCIER, born on 1 February 1972 in Mont Saint Martin (France), with professional residence at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Mrs Manuela D'AMORE, born 4 March 1972 in Rome (Italy), with professional residence at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

2. Mrs Manuela D'AMORE is appointed Chairman of the Board.

3. The mandate of the directors and the Chairman of the Board is fixed at four (4) years and will end at the Annual General Meeting to be held in 2016.

4. The company named COMCO S.A. with registered office in L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, (RCS Luxembourg B112.813) is appointed as statutory auditor in charge approved the revision of company accounts. The mandate of the statutory auditor shall be four (4) years and will culminate at the annual general meeting to be held in 2016. 5. The registered office of the company is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

And after been read to the person appearing, known to the notary by its name, surnames, civil status and residence, the person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A Comparu:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

ici représentée par Salvatore DESIDERIO et Francesco MOCARO et Marco BUS, les trois étant employés et demeurent professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de MARES S.A.- SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub. a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut emprunter ou accorder des prêts sans rémunération, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe; elle peut aussi s'endetter ou accorder des prêts autrement pour financer son activité sociale

En outre, la société peut émettre et souscrire des emprunts obligataires qui pourront être convertibles, le tout dans les limites de la Loi.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.400.000,00 (un million quatre cent mille euros) représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de EUR 1.400.000,00 (un million quatre cent mille euros) jusqu'au montant de EUR 10.000.000,00 (dix millions d'euros) par la création et l'émission de 86.000 (quatre-vingt-six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à neuf heures (09h00) et pour la première fois en 2014.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le premier lundi du mois d'avril 2014 à neuf (9) heures.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de EUR 1.400.000,00 (un million quatre cent mille euros).

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.400.000,00 (un million quatre cent mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Vérification

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six (26) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.600,00.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Marco GOSTOLI, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie) domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
 - Madame Hélène MERCIER, née le 1 février 1972 à Mont Saint Martin (France) domiciliée professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
 - Madame Manuela D'AMORE; née le 4 mars 1972 à Rome (Italie) domiciliée professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
3. Madame Manuela D'AMORE a été nommée Président du Conseil d'Administration.
4. Le mandat des administrateurs ainsi que de l'administrateur délégué est fixé à quatre (4) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.
5. La société ComCo S.A., ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich (RCS Luxembourg B112.813) est désignée comme Commissaire aux Comptes en charge de la révision des comptes de la société. Le mandat du réviseur est fixé à quatre (4) années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016.
6. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels état et demeure, la comparante a signée avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. DESIDERIO, F. MOCARO, M. BUS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 24 décembre 2012. Relation: RED/2012/1826. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Y. THILL

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013001068/407.

(130000437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Immo Focus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.178.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013000964/10.

(120226718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Immo-Lux Transport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 61.610.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Eine verkürzte Bilanz und ein verkürzter Anhang sind zur Veröffentlichung bestimmt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Im Auftrag Breuer & Trinh Tax Consulting UG (haftungsbeschränkt) & Co. S.C.S.

Fiduciaire

Référence de publication: 2013000965/12.

(120227064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Hideal Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 145.236.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique en date du 21 décembre 2012 que l'associé unique prononce la clôture de la liquidation volontaire et déclare que la société à responsabilité limitée Hideal Advisory S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.
Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000933/16.

(120226891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 71.013.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur de notre part lors du dépôt du 12 septembre 2012 portant la référence L120156761, la société anonyme FIDEWA-CLAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 165 462, avec siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, a été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017, et non aux fonctions de commissaire.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO - IMP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013000973/16.

(130000253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Hastings & Cornwall S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.390.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la Société, situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 31 décembre 2012.

Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la Société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2013000925/13.

(120226988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Cosmar Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 29, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 48.256.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Frisange, 29, rue Robert Schuman en date du 20 décembre 2012

Les actionnaires renouvellent les mandats suivants pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2018 à:

- Madame Maria Van den Bergh, administrateur de sociétés, demeurant au 29 Rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, administrateur.

- Monsieur Alfons Van den Bergh, cultivateur, demeurant 5a Gemenestraat, B-9130 Kieldrecht, administrateur;

- Madame Angela Koch, sans état particulier, demeurant à B-9130 Kieldrecht, administrateur;

- Madame Maria Van den Bergh, administrateur de sociétés demeurant au 29 Rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, administrateur-délégué;

- Monsieur Joseph Karel BAETEN, architecte, demeurant Oelegemsteenweg 25 à B-2970 Schilde, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013000757/21.

(120226822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Ashmore SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.742.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 18 juillet 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a élu Steve David (demeurant au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2013.

2. L'assemblée a réélu Claude Kremer (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) et Michael Moody (demeurant au Royaume-Uni) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2013;

3. L'assemblée a réélu KPMG Audit à la fonction de commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour ASHMORE SICAV 3

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013000658/20.

(130000517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000670/10.

(120226941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Agence Immobilière Weckbecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 93.484.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013000626/10.

(120226725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Blackhawk Capital I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 173.633.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement of the partnership executed on 21 september 2012

1. Members.

(i) Blackhawk, Coop S.A., a Luxembourg "société coopérative organisée comme une société anonyme" organised under Luxembourg law, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as general partner (associé gérant commandité) of the Partnership (the "General Partner"), and

(ii) Blackhawk Capital AG, a Swiss company limited by shares organised under Swiss law, with registered office c/o Retreag Revisions AG, Löberenstrasse 47, Zug, 6301, Switzerland, acting as special limited partner of the Partnership (the "Special Limited Partner"), and

(iii) ClearSight Turnaround Fund II (SCA) Sicav-Sif, a Luxembourg corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable", organised as a "fonds d'investissement spécialisé" under Luxembourg Law, with registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 Rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg (the "Core Limited Partner": each of the Core Limited Partner and the Special Limited Partner, a "Limited Partner"), (the General Partner and the Limited Partners, collectively, the "Partners").

2. Name, Partnership's purpose and Registered office.

(i) Name

The name of the Partnership is "Blackhawk Capital I S.C.S."

(ii) Purpose

Pursuant to the limited partnership of the Partnership (the "Partnership Agreement"), the purpose of the Partnership is the fulfillment of the Investment Objectives (as this term is defined in the Partnership Agreement) through the holding of Securities (as this term is defined in the Partnership Agreement), in any form whatsoever, in Persons (as this term is defined in the Partnership Agreement) registered in the United Kingdom or carrying on business principally in the United Kingdom, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Securities and the ownership, administration, development and management of its portfolio. In accordance with the Partnership Agreement, the Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. In accordance with Partnership Agreement, the Partnership may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to Portfolio Companies (as this term is defined in the Partnership Agreement) and their respective Affiliates (as this term is defined in the Partnership Agreement). The Partnership may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of other partnerships or similar corporate structures.

(iii) Registered Office

The registered office of the Partnership is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same borough (commune), the registered office may be transferred through simple decision of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

3. Designation of the General Partner and the nature of, and Limits to, Its powers. The management, control and operation of and the determination of policy with respect to the Partnership and its affairs shall be vested exclusively in the General Partner, which is hereby authorised and empowered on behalf and in the name of the Partnership, in accordance with the Partnership Agreement, to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may in its sole discretion deem necessary, advisable, convenient or incidental thereto. The General Partner shall be indefinitely, jointly and severally liable from the assets of the General Partner (but not further) with the Partnership for all liabilities of the Partnership which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Limited Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights and obligations as Limited Partners pursuant to the Partnership Agreement and the 1915 Companies Law (as this term is defined in the Partnership Agreement), provided that they shall be liable only to the extent of their respective Capital Commitments (as this term is defined in the Partnership Agreement). All decisions relating to the management and the conduct of the investment activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner, and all decisions relating to the selection and disposition of the Partnership's investments shall be made exclusively by the General Partner in accordance with the Partnership Agreement.

The Partnership is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more of its authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other Persons to whom authority shall have been properly and validly delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its absolute discretion.

The General Partner may appoint and remove any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Partnership deems necessary for the operation and management of the Partnership. Unless otherwise stipulated by the Partnership Agreement, the officers so appointed shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

4. Amount of the corporate capital and Details of the assets contributed or to be contributed, and Details of the corporate capacity in which they have been contributed or promised. As of 21 September 2012, the Partnership's capital is set at fifteen thousand and one pounds (GBP 15,001.00), of which:

- a) one pound (GBP 1.00) is contributed by the General Partner as the General Partner Share (as this term is defined in the Partnership Agreement); and
- b) two thousand pounds (GBP 2,000.00) shall be contributed as a Contribution (as this term is defined in the Partnership Agreement) by the Special Limited Partner; and
- c) thirteen thousand pounds (GBP 13,000.00) shall be contributed as a Contribution by the Core Limited Partner.

5. Designation of the Limited Partners who must contribute assets to the Partnership and details of the obligations of each of them. Each Interest (as this term is defined in the Partnership Agreement) held by a Partner in the Partnership shall entail the obligation of a stated Capital Commitment to be contributed by such Partner as a Contribution out of which zero point zero one percent (0.01%) shall be contributed as capital contribution and ninety-nine point nine percent (99.9%) as premium contribution.

The Special Limited Partner shall make Contributions to the Partnership representing a Capital Commitment of two million pounds (GBP 2,000,000.00), it being understood that such amount shall also be reduced by the Contribution made to the capital of the Partnership as mentioned above.

The Core Limited Partner shall make Contributions to the Partnership representing a Capital Commitment of thirteen million pounds (GBP 13,000,000.00), it being understood that such amount shall also be reduced by the Contribution made to the capital of the Partnership as mentioned above, and provided that, within twelve (12) months of the Initial Closing (as this term is defined in the Partnership Agreement), the Core Limited Partner shall have the right to increase its Capital Commitment by up to four million pounds (GBP 4,000,000.00), in which case (x) the Core Limited Partner will send a notice to the Special Limited Partner and the General Partner to such effect and (y) the Special Limited Partner shall have the right to increase its Capital Commitment by the same percentage by which the Core Limited Partner increased its Capital Commitment, in the conditions set in the Partnership Agreement.

Except as otherwise provided in the Partnership Agreement, each Limited Partner shall make Contributions to the Partnership in proportion to its Remaining Capital Commitment (as this term is defined in the Partnership Agreement) at such times and in such amounts as are determined by the General Partner. The Contributions of the Limited Partners shall be paid in separate Drawdowns (as this term is defined under the Partnership Agreement).

6. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The term of the Partnership commences on the day of establishment of the Partnership and shall continue, unless the Partnership is sooner dissolved pursuant to the Partnership Agreement, until the eighth anniversary of the Initial Closing, provided that, unless the Partnership is sooner dissolved and subject to any approval requirement pursuant to Luxembourg law, the term of the Partnership may

be extended by the General Partner for up to two additional periods of one year each, in order to allow for the orderly liquidation of the Partnership's investments.

Extraits de l'acte de constitution du 21 septembre 2012 de la société

1. Associés.

(i) Blackhawk, Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société (l'«Associé Gérant Commandité»);

(M) Blackhawk Capital AG, une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à c/o Retreag Revisions AG, Loberenstrasse 47, Zug, Suisse, agissant en qualité d'associé commanditaire spécial (Special Limited Partner) (l'«Associé Commanditaire Spécial»), et

(iii) ClearSight Turnaround Fund II (SCA) Sicav-Sif, une société en commandite par actions sous la forme d'un société d'investissement à capital variable, organisée en tant que fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois, ayant son siège social à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 Rue Gabriel Lippman, Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, agissant en qualité d'associé commanditaire principal (Core Limited Partner) (l'«Associé Commanditaire Principal»), avec l'Associé Commanditaire Spécial, les «Associés Commanditaires»),

(l'Associé Gérant Commandité et les Associés Commanditaires, les «Associés»).

2. Dénomination, Objet social et Siège social.

(i) Dénomination

La dénomination de la Société est «Blackhawk Capital I S.CS.».

(ii) Objet social

Conformément à l'acte de constitution de la Société (l'«Acte de Constitution»), l'objet de la Société est la réalisation des Objectifs d'Investissement (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) par la détention de Titres (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution), sous quelque forme que ce soit, dans des Personnes (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) enregistrées au Royaume-Uni ou exerçant la majorité de leur activité au Royaume-Uni, l'acquisition par achat, souscription ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autre de Titres et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Conformément à l'Acte de Constitution, la Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, et de tout autre instrument de dette, qui pourra être convertible ou non, excepté par voie d'offre publique. Conformément à l'Acte de Constitution, la Société peut accorder toute assistance, par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière, à des Entités d'Investissement (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) et à leurs Affiliés respectifs (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution). Le Société peut en outre agir comme associé commandité ou un associé commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et les engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

(iii) Siège social

Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la même commune par simple décision de l'Associé Gérant Commandité. Le Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution de l'Associé Gérant Commandité.

3. Désignation de l'Associé Gérant Commandité et Indication de la nature et des limites de ses pouvoirs. La gestion, le contrôle, l'opération ainsi que l'établissement des politiques applicables eu égard de la Société et à ses affaires seront confiées exclusivement à l'Associé Gérant Commandité, lequel est autorisé et habilité, au nom et pour le compte de la Société, conformément à l'Acte de Constitution, à effectuer l'objet de la Société, à réaliser toute action ainsi qu'à conclure et réaliser tout contrat et toute autre entreprise que l'Associé Gérant Commandité, à sa seule discrétion, juge nécessaire, recommandable, pertinent ou accessoire.

L'Associé Gérant Commandité est responsable indéfiniment, solidairement et de façon illimitée avec tous ses actifs (sans les excédant) avec la Société pour les dettes et les engagements sociaux de la Société qui ne peuvent pas être satisfaits des actifs de la Société. Les Associés Commanditaires doivent s'abstenir d'exercer, autrement que dans leur capacité, leurs droits et obligations d'Associés Commanditaires conformément à l'Acte de Constitution et à la Loi de 1915 (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) compte tenu du fait qu'ils seront responsables seulement au niveau de leur Promesse d'Apport (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution). Toutes les décisions relatives à la gestion et à l'opération des investissements de la Société ainsi que le déroulement des investissements de la Société relèvent de la responsabilité exclusive de l'Associé Gérant Commandité, et toutes les décisions relatives à la sélection et à la disposition des investissements de la Société seront prises exclusivement par l'Associé Gérant Commandité conformément à l'Acte de Constitution.

La Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute autre Personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité agissant à sa seule discrétion.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer des agents, y compris un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tout agent que la Société juge nécessaire pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent

être révoquées à tout moment par l'Associé Gérant Commandité. Sauf disposition contraire de l'Acte Constitutif, les agents auront les pouvoirs et charges qui leur sont attribués par l'Associé Gérant Commandité. En outre, l'Associé Gérant Commandité peut nommer d'autres agents, lesquels ne doivent pas nécessairement être membres de l'Associé Gérant Commandité et auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Gérant Commandité.

4. Montant du capital social et l'indication des valeurs fournies ou à fournir en commandite, avec désignation de la qualité sociale en laquelle elles ont été fournies ou promises. Au 21 septembre 2012, le capital social de la Société s'élève à quinze mille et une livres sterling (GBP 15,001.00), desquelles:

a) une livre sterling (GBP 1) a été apportée par l'Associé Gérant Commandité en tant qu'Action d'Associé Gérant Commandité (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution);

b) deux mille livres sterling (GBP 2,000) ont été apportées en tant qu'Apport (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) par l'Associé Commanditaire Spécial, et

c) treize mille livres sterling (GBP 13,000) ont été apportées en tant qu'Apport par l'Associé Commanditaire Principal.

5. Désignation des Associés Commanditaires et Détails des obligations de chacun d'eux. Chaque Intérêt (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) détenu par un Associé entraîne son obligation de faire une Promesse d'Apport qui sera contributive comme un Apport duquel zéro virgule zéro un pour cent (0.01%) sera contribué sous forme de participation au capital social de la Société et quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99.9%) sous forme de prime d'émission.

L'Associé Commanditaire Spécial s'engage à faire un Apport à la Société représenté par une Promesse d'Apport de deux million de livres sterling (GBP 2,000,000), sachant que ce montant sera réduit de l'Apport fait au capital social de la Société tel que mentionné ci-dessus.

L'Associé Commanditaire Principal s'engage à faire un Apport à la Société représenté par une Promesse d'Apport de treize million de livres sterling (GBP 13,000,000), sachant que ce montant sera réduit de l'Apport fait au capital social de la Société tel que mentionné ci-dessus et que dans un délai de douze (12) mois à partir de la Première Clôture (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution), l'Associé Commanditaire Principal aura le droit d'augmenter sa Promesse d'Apport de maximum quatre millions de livres sterling (GBP 4,000,000), dans quel cas (x) l'Associé Commanditaire Principal enverra une notification à l'Associé Commanditaire Spécial et à l'Associé Gérant Commandité dans ce sens et (y) l'Associé Commanditaire Spécial aura le droit d'augmenter sa Promesse d'Apport par le même pourcentage par lequel l'Associé Commanditaire Principal a augmenté sa Promesse d'Apport, dans les conditions déterminées par l'Acte de Constitution.

Sauf stipulation contraire de l'Acte de Constitution, chaque Associé Commanditaire contribue à la Société une proportion de sa Promesse d'Apport Restante (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution) au moment et pour le montant déterminés par l'Associé Gérant Commandité. Les Apports des Associés Commanditaires seront payés dans plusieurs Appels de Capital (tel que ce terme est défini dans l'Acte de Constitution).

6. Durée de la Société. La durée de la Société commence le jour de sa constitution et continue, à l'exception des cas où sa dissolution interviendra conformément à l'Acte de Constitution, jusqu'au huitième anniversaire de la Première Clôture, sachant que, à l'exception des cas où sa dissolution interviendra conformément aux dispositions de droit luxembourgeois, ladite durée pourra être étendue par l'Associé Gérant Commandité pour maximum deux périodes supplémentaire d'une année chacune afin de permettre la liquidation des investissements de la Société.

Date: 17 décembre 2012.

Blackhawk Capital I, S.C.S.

Représentée par Blackhawk, Coop S.A.

C. Ponticello et S. Henin

Administrateurs

Référence de publication: 2012167542/196.

(120221406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

International Assets Finance S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001798/10.

(130000901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.997.

La liste des signatures autorisées ayant pour effet d'engager la société International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., vis-à-vis des tiers, a été déposée au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013001799/11.

(130001078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Ihre Maler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4972 Dippach, 43, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 116.710.

Auszug aus der Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters

- Der Rücktritt vom 29. August 2008 von Herrn Rüdiger Fritsch als Administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft Ihre Maler Sàrl wird angenommen.

Dippach, den 13. Dezember 2012.

Unterschrift
Geschäftsführer

Référence de publication: 2013001795/13.

(130001127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Ines Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001797/10.

(130001006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

I.S.F. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.696.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001789/10.

(130001230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Ikodomos Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 31.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013001807/11.

(130001424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

ILG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.405.

Les statuts coordonnés au 21/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013001811/12.

(130001409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Kitoph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.397.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001834/10.

(130001451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

A.S.B. Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002182/10.

(130001508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.915.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Van Keymeulen

Administrateur- délégué

Référence de publication: 2013002184/11.

(130001760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Advent Stoco Finance S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.693.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002210/10.

(130001610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Advent Stoco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 125.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002211/10.

(130001612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Advent Stoco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 127.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002212/10.

(130001611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

AG2AA Equipements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.
R.C.S. Luxembourg B 139.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002214/10.

(130001634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

ACME Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 154.164.

EXTRAIT

Par décision du gérant du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société ACME Consulting S.à r.l. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue,
1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour ACME Consulting S.à r.l.

Référence de publication: 2013002207/14.

(130002207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

ACE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.362.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 31 décembre 2012, les Associés:

- Prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister;
- Décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à partir du 31 décembre 2012 au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002205/15.

(130002250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Ace Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.504.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société ACE RACING S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour ACE RACING S.A.

Référence de publication: 2013002206/13.

(130002195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Abacadabra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 62, Cité Aisdhäll.

R.C.S. Luxembourg B 80.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002204/10.

(130001958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Alpha Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 163.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002224/10.

(130001539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Alces, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002221/10.

(130001957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.
